

Suivi des demandes de la Régie de l'énergie

1 Les décisions de la Régie ayant une incidence sur les informations à fournir dans la
2 présente demande sont les suivantes :

- 3 • D-2002-95 (dossier R-3401-98) ;
- 4 • D-2005-50 (dossier R-3549-2004 – Phase 1 et R-3557-2004) ;
- 5 • D-2006-66 (dossier R-3549-2004 – Phase 2) ;
- 6 • D-2006-76 (dossier R-3594-2005) ;
- 7 • D-2008-019 (dossier R-3640-2007) ;
- 8 • D-2009-015 (dossier R-3669-2008 – Phase 1) ;
- 9 • D-2010-032 (dossier R-3706-2009) ;
- 10 • D-2011-039 (dossier R-3738-2010) ;
- 11 • D-2012-010 (dossier R-3669-2008 – Phase 2) ;
- 12 • D-2012-059 (dossier R-3777-2011) ;
- 13 • D-2014-034 (dossier R-3842-2013) ;
- 14 • D-2014-035 (dossier R-3823-2012) ;
- 15 • D-2014-212 (dossier R-3903-2014) ;
- 16 • D-2015-017 (dossier R-3903-2014).

17 Les renvois pertinents aux pièces de la présente demande pour chacune de ces décisions
18 sont indiqués ci-après.

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2002-95 <i>Modification des tarifs de transport d'électricité au 1^{er} janvier 2001 (dossier R-3401-98)</i>		
73	Prévision des investissements sur 10 ans. Hypothèses sur taux d'inflation et coût du capital, ainsi que données et résultats en \$ courants.	HQT-9, Doc. 1
91	Projets majeurs abandonnés ou reportés : Dépôt de l'étude de réévaluation s'il y a lieu.	Sans objet
93	Facturation interne : Justification et documentation de tout changement de règle.	Sans objet
Décision D-2005-50 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2005 (dossier R-3549-2004 – Phase 1) et Budget des investissements 2005 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars (dossier R-3557-2004)</i>		
11	Précision de toute activité visée par un changement de convention comptable et estimation de ses impacts sur les revenus requis et la présentation des résultats financiers.	HQT-4, Doc. 2
13	Prévision des investissements sur 10 ans.	HQT-9, Doc. 1
14	Répartition, aux fins de la planification du réseau et des impacts tarifaires des investissements, en fonction des dates de mises en service.	HQT-9, Doc. 1
51	Liste des actifs (par projets ou catégories de projets de moins de 25 M\$) à ajouter à la base de tarification du Transporteur.	HQT-7, Doc. 1
Décision D-2006-66 <i>Modification des conditions des services de transport (dossier R-3549-2004 – Phase 2)</i>		
12	Présentation de la répartition du coût de service selon la fonctionnalisation retenue dans la présente décision.	HQT-11, Doc. 1 et 2
Décision D-2006-76 <i>Méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacements et de modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers (dossier R-3594-2005)</i>		
6	Création d'un compte de crédit reporté et présentation distincte dans la base de tarification de la contribution et de l'amortissement cumulé y afférent.	HQT-7, Doc. 1
Décision D-2008-019 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2008 (dossier R-3640-2007)</i>		
11	Présentation d'un rapport d'exception lorsque des événements extrêmes sont enregistrés et retirés du calcul de l'IC-Transport. Fourniture, en complément de l'indicateur IC-Transport, d'une ventilation de cet indicateur par cause principale, soit Facteurs climatiques, Défaillances d'équipements, Travaux programmés et Autres.	HQT-3, Doc. 2
18	Nouvelle liste des indicateurs de performance.	HQT-3, Doc. 2
83	Présentation du suivi annuel de la stratégie de couverture des ventes en dollars américains.	HQT-8, Doc. 1
90	Présentation de l'évolution, en dollars courants et en dollars constants depuis 2001, du tarif annuel du service de point à point de long terme et de la facture de la charge locale.	HQT-12, Doc. 1

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2009-015 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2009 (dossier R-3669-2008 – Phase 1)</i>		
25	Précision, dans son suivi des divers indicateurs de performance, des orientations générales et des objectifs poursuivis dans ses activités réglementaires.	HQT-3, Doc. 2
31	Suivi des retraits d'actifs effectués sur 5 années réelles, en présentant le détail des principaux retraits d'actifs passés et les justifications correspondantes.	HQT-6, Doc. 3
52	Mesures d'efficience appliquées aux services reçus du groupe Technologie : Continuer à faire rapport à cet égard dans les prochains dossiers tarifaires.	HQT-6, Doc. 2
Décision D-2010-032 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2010 (dossier R-3706-2009)</i>		
115	Orientations disponibles au niveau des objectifs corporatifs pour l'année témoin projetée (section 2.2.4).	HQT-3, Doc. 2
115	Mise à jour des données historiques relatives à l'ensemble des différents paramètres de la formule paramétrique de la Régie (section 4.2.4).	HQT-6, Doc. 2
115	Pour les années historique, de base et témoin projetée, les informations relatives aux mises en exploitation des projets supérieurs à 5 M\$, selon le format des tableaux 15 et 16 de la pièce B-1, HQT-7, Document 1 (section 5.3.1).	HQT-7, Doc. 1
115	Évaluation de la contribution du Distributeur pour chacune des années historique, de base et témoin projetée, sous le format du tableau R7.2-1 déposé à la pièce B-16, HQT-13, document 1.1, page 18 (section 5.3.1).	HQT-12, Doc. 2
116	Mise à jour du tableau 10 présenté par le Transporteur à la pièce B-1, HQT-11, document 2 (section 10.1).	HQT-11, Doc. 2
Décision D-2011-039 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2011 (dossier R-3738-2010)</i>		
131	Justification de tout changement aux durées de vie utile ayant un impact tarifaire et présentation, avant son implantation, de l'impact de ce changement sur un horizon de 5 années (section 6.7).	HQT-7, Doc. 1
132	Mise à jour des tableaux 3 et 4 de la pièce B-1, HQT-9, document 1, incluant tous les chemins d'interconnexion commercialement reconnus dans OASIS (section 9).	HQT-9, Doc. 1
Décision D-2012-010 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2009 (dossier R-3669-2008 – Phase 2)</i>		
84	Mise à jour, le cas échéant, des frais de transport et des frais des services complémentaires applicables sur les marchés limitrophes, inclus dans la formule de prix des services de compensation d'écarts de réception et de livraison, dans le cadre des dossiers tarifaires.	Sans objet

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2012-059 <i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2012 (dossier R-3777-2011)</i>		
106	Mise à jour du tableau R22.1 de la pièce B-0057 [pièce HQT-13, document 1, p. 40], tableau présentant l'impact global des mises en service sur les revenus requis, incluant l'amortissement lié à la base de tarification et les taxes en remplacement du tableau 16 de la pièce B-0020 [Pièce HQT-7, document 1 présentant l'impact sur le rendement des mises en exploitation] (section 6.2.1).	HQT-7, Doc. 1
106	Complément d'information expliquant le lien et la relation entre les mises en exploitation réelles et projetées et la base de tarification pour trois années historiques et l'année de base (section 6.2.1).	HQT-7, Doc. 1
107	Tableaux 3 et 4 de la pièce B-0025 [pièce HQT-9, document 1, tableaux présentant les capacités de transfert en réception et en livraison pour 2010] en assurant la concordance des valeurs pour les chemins MAHO-HQT et HQT-MAHO et en expliquant les différences, le cas échéant (section 9.1).	HQT-9, Doc. 1
107	Justification des écarts significatifs pouvant être observés entre les données projetées et les données réelles des prévisions des besoins de service de transport de point à point à court terme (section 10.3).	HQT-10, Doc. 2
107	Données relatives au calcul du facteur d'utilisation servant à la répartition des coûts (section 11.3).	HQT-11, Doc. 2
Décision D-2014-034 <i>Demande d'approbation du taux de rendement et du mécanisme de traitement des écarts de rendement (dossier R-3842-2013)</i>		
68	Mise à jour du coût de la dette à effectuer en décembre, en utilisant les données du Consensus Forecasts du mois de novembre.	HQT-8, Doc. 2

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2014-035 Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2013 et au 1^{er} janvier 2014 (dossier R-3823-2012)		
157	Redressement des données relatives à la masse salariale et des explications y afférentes, s'il y a lieu, pour les années historiques, pour l'année de base et pour l'année autorisée, le cas échéant (section 4.2.1, par. 255).	HQT-6, Doc. 2
157	Mise à jour de la figure R2.1 de la pièce C-HQT-0071 [HQT-14 document 5], relative à l'évolution réelle et prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.1, par. 256).	HQT-6, Doc. 2
157	Mise à jour du tableau 8 présentant les informations liées au coût de retraite pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin (section 4.2.1, par. 262).	HQT-6, Doc. 2
158	Ventilation des coûts inscrits à la base de tarification pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites et année prévue de démantèlement, pour chacun des sites visés par une cessation prévue d'activités de transformation (section 5.2.1, par. 412).	HQT-7, Doc. 1
158	Justification des écarts historiques et, le cas échéant, présentation des améliorations apportées au processus d'élaboration des prévisions budgétaires, dès le dépôt initial de la proposition tarifaire du Transporteur (section 5.2.2, par. 459).	HQT-7, Doc. 1
158	Base de tarification autorisée reclassée pour l'année concernée, advenant des reclassements entre les composantes de la base de tarification pour une année donnée (section 5.2.2, par. 460).	HQT-7, Doc. 1
158	Description et explication de tout dépassement de coûts de plus de 15 %, réels ou anticipés, d'un projet de plus de 25 M\$, lors de la première demande d'inclusion de l'actif à la base de tarification subséquente à la date de dénonciation effectuée lors d'un suivi administratif, que la mise en exploitation correspondante soit partielle ou totale (section 5.7, par. 511).	HQT-7, Doc. 1
159	Mise à jour des données liées au service de compensation d'écart de réception, selon le tableau 2 de la pièce C-HQT-0040 [pièce HQT-10, document 1] ; information relative au traitement, envers le fournisseur des services complémentaires, des revenus ou des coûts découlant de la facturation de ces services; information relative aux revenus tirés des pénalités liées à l'exploitation en distinguant ceux liés à l'article 3 des Tarifs et conditions et ceux liés aux articles 13.7d) et 14.5 (section 9.3, par. 627).	HQT-10, Doc. 1
159	Présentation distincte des sommes du compte d'écart associées aux pénalités prévues aux articles 13.7d) et 14.5 des <i>Tarifs et conditions</i> et de celles associées aux écarts de prévision des revenus des services de transport de point à point, comme présenté au tableau R32.1 de la pièce C-HQT-0065 [pièce HQT-14, document 1] (section 9.6, par. 643).	HQT-10, Doc. 2
159	Description du facteur de répartition des retraits d'actifs incluant la possibilité de répartir les retraits d'actifs selon le même critère que celui utilisé pour répartir la charge d'amortissement correspondante, en précisant s'il a été possible, pour l'année visée, d'effectuer une telle répartition (section 10, par. 650).	HQT-11, Doc. 2

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2014-212		
<i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 - Décision interlocutoire relative à la demande de déclarer provisoires, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs proposés des services de transport pour l'année 2015 (dossier R-3903-2014)</i>		
6	Preuve relative à l'application d'intérêt sur l'écart entre les tarifs provisoires et les tarifs finaux	HQT-12, Doc. 1
Décision D-2015-017		
<i>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 (dossier R-3903-2014)</i>		
26	Rapport sur les développements à venir affectant les projets de Réingénierie des chaînes d'approvisionnement et de Télémaintenance (section 2.1.3, par. 63)	HQT-3, Doc. 1
26	Rapport sur les développements quant à la mise en place d'un fonds de roulement d'équipements stratégiques, à faire reconnaître à titre de composante complémentaire du FDR réglementaire reconnu à ce jour dans sa base de tarification (section 2.1.3, par. 63)	HQT-7, Doc. 1
27	Intégration des résultats de la performance du Transporteur pour l'année historique dans les résultats de l'indicateur composite (section 2.1.3, par. 67)	HQT-3, Doc. 1
27	Mise à jour du portrait d'ensemble présenté en audience (pièce HQT-14, Document 2.1 du dossier R-3903-2014), en incluant les résultats de l'IC - Opérationnel sur l'ensemble de la période considérée, une description de ses principaux éléments constitutifs et une analyse des résultats (section 2.1.3, par. 72)	HQT-3, Doc. 1
33	Présentation de la rubrique « Autres » de l'indicateur IC en sous-catégorie (section 2.2.1, par. 104)	HQT-3, Doc. 2
34	Intégration de l'IC - Opérationnel aux indicateurs présentés à l'annexe 1 de la pièce HQT-3, Document 2, incluant une définition de cet indicateur et l'analyse des résultats sur la période d'examen (section 2.2.1, par. 106)	HQT-3, Doc. 2
34	Mise à jour de l'analyse des indicateurs de performance produite au présent dossier (section 2.2.1, par. 107)	HQT-3, Doc. 2
34	Mise à jour des tableaux récapitulatifs de l'évolution des indicateurs de performance et des données de base pour les ratios de coûts, tel qu'il les a présentés à l'annexe 1 de la pièce HQT-3, Document 2, pages 24 à 26 (section 2.2.1, par. 108)	HQT-3, Doc. 2
39	Mise à jour de l'analyse des indicateurs de balisage (section 2.3, par. 135)	HQT-3, Doc. 3
39	Preuve spécifique à l'effet que des équipements constituant le réseau du Transporteur font l'objet de « spécifications techniques supérieures aux spécifications standards de l'industrie » (section 2.3, par. 137)	HQT-3, Doc. 3
58	Mise à jour du tableau R5.1 de la pièce HQT-13, Document 1.3, en réponse à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie dans le dossier R-3903-2014, relativement à l'évolution prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.2.1, par. 232)	HQT-6, Doc. 2

Page	Sujet	Pièce
Décision D-2015-017 (suite) Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2015 (dossier R-3903-2014)		
72	Prévision, en novembre de chaque année, des besoins de transport transmis à RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (section 4.3.1, par. 303) Distinction et justification, dans le cadre du prochain dossier tarifaire ou du prochain dossier de renouvellement du contrat de service de transport avec RTA, du recours à un contrat de service de location pour certains de ses besoins de transport (section 4.3.1, par. 304)	HQT-6, Doc. 3
83	Mise à jour du tableau relatif au suivi des engagements d'achat de type Toulnostouc, selon la méthodologie en vigueur et le format prescrit dans la décision D-2010-032 (jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la politique d'ajouts au réseau de transport) (section 4.6.2, par. 370)	HQT-12, Doc. 2
89	Amélioration de l'acuité des calendriers de réalisation des projets d'investissement du Transporteur lors de leur dépôt aux fins d'autorisation par la Régie, en vertu de l'article 73 de la <i>Loi</i> (section 5.2.2, par. 401).	HQT-7, Doc. 1
91	Conciliation des projets de raccordement du Transporteur avec ceux du Distributeur, sous le même format que le tableau 22 inclus dans la présente décision (section 5.4, par. 409)	HQT-7, Doc. 1
92	Présentation d'une preuve quant au décalage entre les moments de réalisation des mises en service et d'inscription de la contribution à recevoir (associée) du Distributeur (section 5.4, par. 413)	HQT-7, Doc. 1
104	Présentation de toute modification apportée aux critères de conception et ses répercussions sur l'ensemble de la planification des investissements du Transporteur dans le dossier tarifaire subséquent à sa mise en application (section 8, par. 471)	Sans objet
104	Maintien de la même structure et du même niveau d'information quant à l'évolution du réseau et l'état de la transformation des postes, pour les années historique, de base et témoin projetée (section 8.1, par. 474)	HQT-9, Doc. 1